

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix-neuf juin deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Françoise MIGNOT (procuration à V. La Scola), Jean-Marie BOURGEUS (procuration à C. Baudin), Fabrice SIRE (procuration à A. Priet), Alain GENITEAU (procuration à C. Dauphin).

Absent : Gabriel BARDO.



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Jean-Louis Garnier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

Affaire n° 1 : cession d'un podium d'occasion / autorisation et prix

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve la cession d'un podium d'occasion à la commune d'Étaules au prix de 6 500 € nets de taxes (six mille cinq cent euros nets de taxes) comprenant la remise en état préalable du matériel.



Affaire n° 2 : associations / subventions complémentaires 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'attribuer deux subventions complémentaires au titre du budget 2018, l'une pour l'association de chasse (ACCA), l'autre pour l'association Parrainage 17, pour un montant respectif de 400 € (quatre cents euros) et de 100 € (cents euros).



Affaire n° 3 : travaux rue des Myosotis / convention de financement Vaux-sur-Mer

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le projet de convention de financement partenarial des travaux d'aménagement de la rue des Myosotis entre la ville de Saint-Palais-sur-Mer et la ville de Vaux-sur-Mer, aux conditions financières suivantes :
 - la ville de Saint-Palais-sur-Mer s'acquitte de l'intégralité du montant des travaux, soit 173 791 € hors taxes auprès de l'entreprise titulaire du marché,
 - la ville de Vaux-sur-Mer s'engage à rembourser une participation financière fixée à 13 093 € nets de taxes dans les trente jours suivant la réception d'un titre de recette émis par la ville de Saint-Palais-sur-Mer une fois les travaux achevés.
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.



URBANISME ET GRANDS TRAVAUX

Affaire n° 4 : travaux d'aménagement rue des Myosotis / régularisation d'alignement

Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise l'acquisition desdites parcelles aux conditions et prix suivants :
 - les parcelles BA 578 et BA 582 de 12 et 74 m² sises 70 rue des Myosotis, appartenant à Monsieur et Madame RENAUD Jacques (86 m² - 2 580 €),
 - une emprise d'environ 27,53 m² sur parcelle BA 240 sise 48 rue des Myosotis, appartenant à l'indivision CORNILLIER Michel (27,53 m² - 825,90 €),
 - la parcelle AN 349 de 37 m² sise lieudit « Maine Bertrand Nord », appartenant à l'indivision BAUDIN Paul et Marie-Claude (37 m² - 1 110 €),
 - une emprise d'environ 27,53 m² sur parcelle AN 294 sise 41 rue des Myosotis, appartenant à Monsieur et Madame RENAUD Antoine (27,53 m² - 825,90 €),
 - une emprise d'environ 2,83 m² sur parcelle AN 295 sise 41 bis rue des Myosotis, appartenant à Madame CORNILLIER Annie (2,83 m² - 84,90 €),
 - une emprise d'environ 12,29 m² sur parcelle AN 246 sise lieu-dit « Moulin de Vessac », appartenant à Monsieur CORNILLIER Jean-Pierre (12,29 m² - 368,70 €),
 - une emprise d'environ 25,51 m² sur parcelle BA 45 sise 54 rue des Myosotis, appartenant à Monsieur et Madame LOEZ Jean-Marc (25,51 m² - 765,30 €).
- ✚ dit que les frais de géomètre nécessaires seront pris en charge par la commune.

Monsieur le maire réintègre la séance.



Affaire n° 5 : alignement angle avenue de la Source et avenue des Acacias / acquisition parcelle AM 761

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise l'acquisition de la parcelle AM 761 de 4 m² au prix de 120 € (cent vingt euros) en prévision de l'aménagement futur de l'avenue de la Source.



Affaire n° 6 : aire de covoiturage / cimetière de Châtenet / convention avec le département

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise le maire à la signature avec le département de la Charente-Maritime de la convention pour la mise en place d'une aire de covoiturage sur le parking du cimetière de Châtenet et toutes pièces et documents s'y rapportant.



AFFAIRES GENERALES

Affaire n° 7 : délégation de service public / exploitation d'une aire de camping-cars / saisine de la commission

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de procéder à la saisine de la commission consultative des services publics locaux, afin qu'elle émette un avis conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales pour l'aménagement d'une aire de camping-cars sur une parcelle annexe aux ateliers municipaux,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la saisine de cette dernière.



Affaire n° 8 : délégation de service public / exploitation salle de cinéma dans le complexe Le Spot / saisine de la commission

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de procéder à la saisine de la commission consultative des services publics locaux, afin qu'elle émette un avis conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales pour l'exploitation de la salle de cinéma dans le complexe municipal Le Spot,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la saisine de cette dernière.



Affaire n° 9 : surf scolaire / convention de prestation Saint-Palais-sur-Mer et communauté d'agglomération Royan atlantique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention de prestation de services pour la mise en œuvre de la pratique scolaire du surf avec la communauté d'agglomération Royan atlantique et toutes pièces et documents afférents.



RESSOURCES HUMAINES

Affaire n° 10 : création emploi à durée déterminée / catégorie A / communication

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2018 un emploi de chargé de communication dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A à temps complet.



Affaire n° 11 : rémunération animateurs ALSH / période estivale et petites vacances scolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise le recrutement des animateurs de loisirs sous contrats d'engagement éducatif pour les accueils de loisirs municipaux durant les vacances scolaires,
- ✚ fixe la rémunération des animateurs, conformément au texte en vigueur, de la façon suivante :

<i>Qualification</i>	<i>Forfait</i>
Animateur titulaire du BAFD	90 € brut / jour
Animateur titulaire du BAFA ou stagiaire BAFD	75 € brut / jour
Animateur stagiaire BAFA	60 € brut / jour
Animateur non qualifié	45 € brut / jour
Nuitée (camping, séjour...)	25 € brut la nuitée
Les réunions préparatoires	50 € / jour 25 € / demi-journée 10 € / 2 heures

- ✚ autorise Monsieur le maire à conduire toutes les démarches afférentes.



Affaire n° 12 : conservatoire de musique et de danse / modification règlement intérieur

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ adopte la modification du règlement intérieur du conservatoire de musique et de danse.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance 20 h 55.

